

L'industrie pour messieurs les Chinois la politesse que nos pères ont faite jadis à messieurs les Anglais sur le champ de bataille.

Sur le palier de l'escalier qui conduit au Musée Oriental sont deux pièces très remarquables autant par leur rareté que par leur grande dimension et leur finesse d'exécution: elles appartiennent à l'amiral Couperin des Boys; l'une est une fontaine à thé en bronze incrusté d'argent; l'autre un brûle-parfum en émail cloisonné.

Nous entrons alors dans les salles qui sont au nombre de six. Trois sont consacrées à l'art Persan, aux produits de l'Asie Mineure et de l'Archipel grec qui dénotent une influence autre que celle qu'on est convenu d'appeler classique; un grand salon renferme de nombreux objets des Indes et de la Cochinchine.

Il serait téméraire de vouloir tout décrire et tout analyser; on se sent écrasé par cet amas de richesses enfouies dans un si petit espace. Beaucoup de ces objets d'art ont même but et même destination; mais ils sont empreints d'un cachet si différent, ils portent un caractère si distinctif suivant l'inspiration de l'artiste qui les a exécutés que pour arriver à donner une idée exacte sur tous ces riens qui paraissent rentrer dans la même catégorie, il faudrait les passer tous en revue sans en excepter un seul. Ce serait tout un catalogue à faire: force nous est donc de ne nous arrêter qu'aux pièces principales.

La première salle contient de nombreuses pièces choisies parmi les précieuses collections de M. F. Villot, secrétaire général des Musées Impériaux, du contre-amiral Jaurès, de M. André et de Mme Fleuriot.

Les vases en bronze ancien de M. André sont surtout précieux tant à cause du fini d'exécution que de la qualité inaltérable du métal: les émaux cloisonnés y sont en foule: les pièces les plus remarquables de ce travail sont deux éléphants appartenant à M. Alp. de Rothschild: parmi les ivoires sculptés on peut remarquer une foule de petites figurines qui servent de boutons aux Japonais: enfin des plats, des assiettes d'une couleur et d'un éclat que nous cherchons encore à imiter. On peut se demander à quoi servent ces brûles-parfums de forme si variée et si pittoresque. Un mot à ce sujet: les Chinois ont un culte pour le ciel et un culte pour la terre. Aux dieux célestes ils offrent les parfums dans des vases de forme ronde, parce que le ciel est rond: quant aux dieux terrestres ils les encensent avec des vases carrés, car la terre, selon eux, est carrée: ne cherchez pas à les désabuser, il vous en coûterait et vos peines et votre tête.

La seconde salle est en grande partie réservée à la collection de porcelaine de Chine, de M. Malinet, si remarquable par la variété des produits, le choix des formes et la qualité du décor qui imite souvent les produits naturels comme les pierres précieuses, l'ivoire, la coquille d'oeuf, etc. Les objets de M. E. Dutuit et du général de Wassoigne y sont aussi très-remarquables.

Les pièces les plus précieuses sont: une coupe couverte à décor bleu avec personnages et chimères de biscuit en ronde-bosse et une tasse à jour d'un dessin charmant et d'une délicatesse adorable. Une foule d'assiettes et de tasses encombrant les vitrines et leurs reflets d'azur et d'or captivent les regards émerveillés.

Dans la troisième salle on est surtout attiré par les grandes pièces de la collection de M. le duc de Martina dont la principale représente un cylindre de porcelaine du Japon, émaillé de dragons sur biscuit vert: l'objet le plus précieux est une grande potiche à ventre rempli en bronze japonais, décoré de médaillons avec reliefs d'or sur fond gravé rempli d'or. La richesse des tons rachète souvent le manque de grâce dans la forme. Nous signalerons encore une urne à quatre pans d'un décor bleu et violet d'une richesse sans égale; un gobelet d'argent gravé de dragons émaillés du plus beau travail; une potiche dont le sujet bizarre n'est point sans analogie avec l'aventure d'Ulysse dont les compagnons sont changés en porceux: on y voit une fée dans les airs et des hommes à tête d'animal.

Cette salle est à elle seule un musée complet; il faudrait tout un volume pour en décrire toutes les richesses. Pour finir, nous ne citerons que les bronzes de M. Duglère; les postiches et les émaux de M. Galichon; un service à thé appartenant à M. Cornu. On voit aussi une foule d'objets qu'on appelle sceptres de longévité, pêches de bonheur, etc.; ce sont les cadeaux de jour de l'an des Chinois et des Japonais. Il n'est pas étonnant que le musée oriental en contienne un grand nombre car ils doivent être fort répandus dans le Céleste Empire.

Maintenant que nous avons vu ce que les Chinois et les Japonais font de plus remarquable et que nous connaissons leurs produits artistiques examinons ce qu'il en faut prendre et ce qu'il en faut laisser.

Faut-il professer pour tous ces objets une admiration sans réserve comme le

font certaines personnes, faut-il mettre les Chinois et les Japonais au-dessus de toutes les autres nations pour la décoration artistique et nous déclarer vaincus dans une lutte inégale? Ou bien devons-nous donner la palme, sinon à nous, du moins à d'autres artistes qu'aux habitants du pays au Fleuve Bleu, et, sous prétexte que leur art n'est qu'une industrie, les rabaisser pour toujours au niveau des gens de métier? Ces deux opinions sont tout à fait contradictoires, c'est ce qui fait qu'elles ont cours dans le monde artistique; mais l'excès nuit en toute chose, et le moyen terme entre ces deux extrêmes me paraît être la juste appréciation de la situation de l'art en Chine et au Japon.

Si le hasard paraît présider aux fantaisies charmantes dont les artistes (est-ce bien le mot) des bords de la mer Jaune décorent des objets de forme grotesque et maladroite, il est incontestable que le mélange des tons est chez eux le résultat d'une longue observation et d'une expérience consommée. Ces tons sont en petit nombre; ils les emploient en teintes plates et les rapprochent sans dégradation, sans ombres portées, sans jeux de lumière d'aucune sorte: ce sont autant de difficultés dont leur audace et leur coup d'œil vraiment artistique savent triompher. Les teintes, généralement composées, sont ravissantes; les bleus et les gris surtout sont d'une fraîcheur dont la nature seul nous donne des modèles dans certaines fleurs. Leurs émaux cloisonnés présentent une hardiesse de coloration une vigueur de tons que nous ne pouvons obtenir; l'harmonie qui en résulte nous force à admirer les Chinois et les Japonais comme des maîtres dans l'art de marier les couleurs. Bref, s'il leur manque la grâce qu'on a toujours admirée dans nos objets d'art, nous en sommes encore à leur envier le coloris inaltérable qu'ils savent fixer sur leurs émaux et leurs porcelaines.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Le 28 décembre. — Derycker, Emile, rue du Nouveau Monde. — Esquinet, Marie, rue de la Redoute. — Telliez, François, rue de Mouvaux. — Disry, Zoé, Grand-Placé. — Vanneste, Achille, rue de l'Abattoir. — Ondrisse, Zélie, rue de la Croix. — Leclercq, Marie, rue de Lille. — Roussel, Napoléon, rue de l'Époule. — Ponthion, Casimir, rue Neuve du Fontenoy. — Rouzé, Alexandre, rue des Lignes. — Bracaval, Eugénie, rue du Moulin brûlé. — Fauconier, Jean-Baptiste, rue des Longues-Haies. — Hache, Fideline, au Petit Beaumont. — Boucher, Alexandrine, rue Pellart.

Le 29. — Lotens, Zoé, rue des Fondeurs. — Bouzin, Paul, rue de la Perche. — Lepers, Jeanne, rue de Lille. — Quartier, Constant, rue de Flandre. — Duitrieux, Joseph, rue de la Perche. — Delporte, Floris, rue des Fossés. — Doby, Rosina, rue de Solferino. — Aneye, Jules, rue de la Rondelle. — Bourgeois, Adèle, rue de Lille. — Depaeppe, Désiré, rue de Lille.

Le 30. — Vanspeybroeck, Achille, rue de la Paix. — Leclercq, Clara, Epoule. — Desplanques, Lionel, rue du Moulin brûlé. — Lestrez, Emile, rue des Arts. — Van Kovenbergh, Alfred, rue de la Paix.

MARIAGES.

Le 29 décembre. — Delvooye, 24 ans, mécanicien, et Ducaté, Philomène, 21 ans, couturière.

DÉCÈS.

Le 28 décembre. — François, Maria, rue de la Peule, 15 jours. — Vandendriessche, Achille, rue du Moulin de Roubaix, 2 mois. — Pau, présenté sans vie, au Fontenoy. — Bouffart, Laure, place du Trichon, 3 ans. — Arnemann, Henri, Hôpital, 51 ans, teinturier. — Provoost, Auguste, rue du Fresnoy, 2 mois. — Dejode, Alphonse, Fontenoy, 9 mois.

Le 29. — Rousselle, Eugénie, au Pile, 1 an. — Vanoye, Fidèle, Fontenoy, 54 ans, serrurier. — Depape, Marie, rue de Flandre, 6 mois. — Lutz, Marie, Fontenoy, un mois. — Dhaex, présenté sans vie, rue de l'Empereur. — Marq, présentée sans vie, rue de Soubise. — Vultsteke, présentée sans vie, Basse Masure. — Petit, Louis, rue de la Longue cheminée, 4 mois. — Clermont, Clémence, rue des Longues-Haies, 1 an.

Le 30. — Wiffels, présenté sans vie, rue Jacquart. — Wilfart, Henri, au Pile, 25 jours. — Laurant, Jeanne, rue de Lille, 1 an. — Dhooghe, Victorine, rue de Soubise, 18 jours. — Demesure, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Dehooghe, Jean-Baptiste, Hôpital, 34 ans, Emballeur. — Allaert, Louis, Hôpital, 28 ans, tailleur. — Dumortier, Havier, Hôpital, 59 ans, horloger. — Lemahieu, Jules, rue Décrème, 26 jours.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Let. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40 0 60	
de 20 gr. à 40 gr. »	0 80 1 20	
de 40 gr. à 200 gr. »	1 60 2 40	

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans une circonscription postale du même bureau.

	Let. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.

de 10 g. à 20 g. » 0 20 0 30
de 20 g. à 40 g. » 0 40 0 60
de 40 g. à 200 g. » 0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

	Let. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. »	0 20 0 25	
de 30 g. à 60 g. »	0 30 0 35	
de 60 g. à 90 g. »	0 40 0 45	

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 2.

La tour de Londres, drame historique en 5 actes.

Grande séance donnée par M. le professeur

HERMANN.

Grande Tombola composée de SIX BEAUX LOTS, dont le principal sera une très-belle montre en or.

Théâtre Populaire.

Dimanche 2.

Gaspardo le pêcheur, drame en cinq actes et un prologue.

La fille de Dominique, vaudeville en un acte.

Un vilain monsieur, vaudeville en un acte.

On commencera à 5 heures 3/4.

Incessamment: Représentation extraordinaire au bénéfice de M. LEMAISTRE.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FORESTIÈRE DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION (SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M^e DUBOYS notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS: N° 1, place du Théâtre-Français.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: M. le marquis de BETHISY, ancien Pair de France, Membre du Conseil Général de Seine-et-Marne.

M. DE BIGAULT d'AVOUCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, de la maison Herlofson et C^o, de Rouen.

M. le comte de HOUEDEDOT, propriétaire.

M. le vicomte DE LANCASTRE - SALDANHA, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY D'INGHUEM, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE DE MARAIMBOIS, propriétaire au Havre.

M. le comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les actions donnent droit:

1° A 6 % d'intérêt annuel;
2° A 80 % dans la répartition des bénéfices;
3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social.

Intérêts payables par trimestre les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS: 100 fr. en souscrivant. 250 fr. à la répartition. 150 fr. à la répartition. p' act.

Le reste à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

Les souscriptions reçues jusqu'à ce jour par la Société générale forestière, assurent, dès maintenant sa constitution.

En présence des nombreuses et importantes affaires qui sont proposées de tous côtés à la Société, et l'assemblée générale étant souveraine, aux termes des statuts, pour fixer définitivement le maximum du capital social de constitution, il a été décidé que les souscriptions continueraient à être reçues dans les départements jusqu'au 28 décembre, date à laquelle la réunion de l'assemblée générale sera fixée.

On souscrit, soit directement, par lettre chargée, à l'adresse du Directeur, place du Théâtre-Français, n° 1, à Paris, soit les banquiers au compte de la Société générale forestière.

Les propriétaires-fonciers et les négociants intéressés à l'industrie et au commerce des bois, peuvent, dès maintenant, adresser leurs propositions d'affaires: achats, ventes, affermage, avances sur coupes, ouvertures de crédit, etc., au directeur de la Société, et elles seront immédiatement mises à l'étude. Les personnes qui sont dans l'intention de demander à la Société de les représenter dans les départements, ainsi que les Forestiers qui voudraient prendre la direction des zones forestières que la Société organise, sont priées d'adresser, sans délai, leurs demandes appuyées de références.

Pour le Conseil d'administration. 9473 Le président, marquis de BETHISY

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce *Prodige végétal* insérée à notre quatrième page. 9471 B.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour Lille — Matin: 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir: 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin: 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir: 4.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin: 5.17 — 8.24 — Soir: 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.48 — 9.36.

Armentières, Bailloul, Hazebrouck. — Matin: 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir: 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin: 5.17 — 9.51 (1^{er} et 2^e cl.) — 11.26 — Soir: 6.13.

Dunkerque. — Matin: 5.17 — 9.51. — Soir: 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin: 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir: 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin: 5.47 — 10.13. — Soir: 4.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin: 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.

OBLIGATIONS DE HONDURAS

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr.; le prix de vente est de 225 fr. payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigibles, 10 fr. le 1^{er} mars et 10 fr. le 1^{er} septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un, le 1^{er} février, l'autre le 1^{er} août; les numéros sortants sont remboursables à 300 francs.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 francs.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 210 fr. 50 sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit: 1° à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 p. 100; 2° à une augmentation de capital de 60 fr. et une durée moyenne de moins de 9 années, par suite du remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 40 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; — 3° et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 francs par an.

Les à-comptes payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris. Le Journal Officiel donne toujours le premier les nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER: Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras. A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10 Paris. 9533

BOURSE DE LILLE.

Cours du 30 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières. A. A. 1865.	505
Lille 1860. J. A. 1865.	101 87
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	100 75
Lille 1868, libérées.	511 25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	42 25

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix. 504 25

Comptoir Devilder et C^o. 525 1/2

Crédit industriel du Nord. 511 25

Caisse Pérot et Comp. 570

Compagnie le Nord incendie 200 fr. p. 1300

Gaz de Wazemmes à 1300

Caisse commerc. de Roubaix. 541 25

Lille à Béthune, actions. 405

Lille à Béthune, oblig. 303 75

Aniche (le douzième) 250

Azioucourt 250

Auchy-au-Bois 250

Bruay 1840

Bully-Grenay, anc. 420

Carvin. 1070

Courrières. 10075

Campagnac. 625

Douvin, anc. 1000

Douvin nouv. 1864 4300

Escarpelle. 1400

Ferfay. 1400

Fiennes et Harding. 9400

Lens. 1250

Livvin. 910

Meurchin. 5410

Vicoigne-Neux. 5410

Vendin. 5410

Thiv. et Fresnes (M.) 5410

COURS DES HUILES A LILLE.

30 Décembre 1869.

Colza. 26 à 28 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50

Chèvre. 15 à 17 50

Lin gr. et. 22 à 24 50